

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## **EUROPE TOP FIGHT**

Club de sports de combat et arts martiaux  
(Jiu-Jitsu Brésilien – Judo – MMA – Kickboxing)

### **Article 1 – Objet**

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement, de discipline, d'hygiène, de sécurité et de comportement applicables à tous les adhérents du club Europe Top Fight, situé à Villeurbanne (Rhône-Alpes).

L'adhésion au club implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

---

### **Article 2 – Accès aux entraînements**

L'accès aux entraînements est strictement réservé :

- aux adhérents inscrits,
- à jour de leur cotisation,
- disposant d'un certificat médical valide lorsque requis,
- respectant les règles d'hygiène, de sécurité et de tenue.

Tout adhérent ne remplissant pas ces conditions pourra se voir refuser l'accès au tatami, sans possibilité de contestation.

---

### **Article 3 – Cotisations et modalités de paiement**

1. La cotisation annuelle est due pour la saison sportive complète.
  2. En cas de paiement échelonné (mensualités ou autre mode de règlement), l'adhérent dispose d'un délai maximal de 3 mois à compter de la rentrée sportive pour être entièrement à jour.
    - 3. Passé ce délai de 3 mois, si la situation n'est pas régularisée :
      - l'adhérent n'est plus autorisé à monter sur le tatami,
      - l'accès aux entraînements est suspendu jusqu'à régularisation,
      - aucun remboursement ne pourra être exigé concernant les mensualités déjà encaissées.
    - 4. Toute cotisation engagée est considérée comme due pour la saison en cours, sauf dispositions légales contraires.
-

## **Article 4 – Tenue et matériel (règle fondamentale)**

### **4.1 Règle générale**

La tenue portée sur le tatami participe à l'identité, à la cohérence et au respect du club.

Il est strictement interdit de monter sur le tatami avec du matériel (kimono, rashguard, short, etc.) provenant ou représentant une autre école, un autre club ou une autre affiliation.

### **4.2 Sports avec kimono (JJB, Judo)**

- le kimono doit impérativement comporter les patchs officiels du club.
- Tout logo ou patch d'une autre école est interdit

### **4.3 Sports sans kimono (MMA, Kickboxing, No-Gi)**

- Le port de la tenue du club est fortement recommandé.
- Toute tenue affichant le nom, le logo ou l'identité d'un autre club est interdite.

 Tout manquement à ces règles entraîne l'interdiction immédiate d'accès au tatami pour la séance concernée.

---

## **Article 5 – Hygiène et sécurité**

Pour la sécurité de tous, les règles suivantes sont obligatoires :

- Ongles courts (mains et pieds),
- Corps propre, tenue propre,
- Interdiction de porter bijoux, montres, piercings apparents,
- Cheveux longs attachés,
- Plaies couvertes et protégées.

Tout adhérent ne respectant pas ces règles pourra être exclu de la séance.

---

## **Article 6 – Comportement et discipline**

Les adhérents s'engagent à :

- respecter les coachs, dirigeants, partenaires d'entraînement et le personnel,
- adopter une attitude respectueuse, humble et responsable,
- respecter les consignes techniques et de sécurité données par l'encadrement.

Sont strictement interdits :

- comportements agressifs ou dangereux,
- propos discriminatoires, insultants ou déplacés,
- refus volontaire d'obéir aux consignes.

---

## **Article 7 – Responsabilité**

Le club Europe Top Fight décline toute responsabilité en cas :

- de perte ou de vol d'objets personnels,
- de blessure résultant du non-respect du règlement ou des consignes.

Chaque adhérent pratique sous sa propre responsabilité.

---

## **Article 8 – Sanctions**

En cas de non-respect du règlement, le club se réserve le droit d'appliquer les sanctions suivantes, sans remboursement possible :

- avertissement verbal,
- exclusion temporaire,
- exclusion définitive du club.

La décision appartient à la direction du club.

---

## **Article 9 – Modification du règlement**

Le présent règlement intérieur peut être modifié à tout moment par la direction du club. La version en vigueur est celle affichée au sein du club ou remise aux adhérents